

DÉLIBÉRATION

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2025 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

L'an deux mille vingt-cinq, le **16 décembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **09/12/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPY, Laurent JULLIEN, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFIDE, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Julie MACHET, Barbara GANGI.**

Absents ayant donné procurations : **Audrey CICCARIELLO à Gabriel SCHANG, Jean-François BERNARD à Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-050

Afin de procéder à des virements de crédits correspondant aux ajustements nécessaires en cours d'exercice ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ADOpte la Décision Modificative n°1 qui se résume comme suit :

Désignation	DÉPENSES		RECETTE	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT				
066 – D 66111 - Intérêts réglés à l'échéance		20.00		
014 – D 7392221 - FPIC		1 458.00		
012 – D 6411 – Personnel titulaire	1 478.00			
TOTAL GENERAL	1 478.00	1 478.00		

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 16/12/2025.

Le Maire,

Patrick PIN



La secrétaire de séance,

Évelyne COQUERAN

